

Goot

Société par Actions Simplifiée au capital de 88 890,00 euros

Siège social : 99, Avenue Parmentier

75006 PARIS

794 071 050 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 2 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 2 octobre,

A 10 heures,

La Société CHOCO COMMUNICATIONS GmbH, au capital de 101 907,00 euros, ayant son siège social Wrangelstraße 100, 10997 Berlin, République fédérale d'Allemagne, immatriculée au registre du commerce (Handelsregister) du tribunal local (Amtsgericht) de Charlottenburg sous le numéro HRB 195969 B, dûment représentée par son Directeur Général (Geschäftsführer) Monsieur Daniel KHACHAB, disposant de tous les pouvoirs aux fins des présentes ;

Associée Unique et Présidente de la société Goot,

A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique nomme en qualité de Directrice Générale Déléguée à compter du 8 janvier 2025 et pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2027 :

La Société PARMENTIER,

Société à Responsabilité Limitée au capital de 231 840,00 euros

ayant son siège social au 99 avenue Parmentier, 75011 PARIS,

Représentée par son Gérant, Monsieur Olivier THIBERT.

Conformément aux dispositions des statuts, la société PARMENTIER disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

La société PARMENTIER aura le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

La société PARMENTIER ainsi nommée accepte les fonctions de Directrice Générale Déléguée et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société CHOCO COMMUNICATIONS GmbH

Signiert von:

Daniel Khachab

E4CE79EC4EA7400...

Daniel Khachab